

Formations dispensées à Supexup

COMMERCE & COMMUNICATION	IMMOBILIER	GESTION RESSOURCES HUMAINES
Bac+5 - MBA Manager des Stratégies Communication & Marketing	Bac+5 - MBA Manager en Immobilier (option Promotion Immobilière ou Gestion de Patrimoine)	Bac+5 - MBA Directeur des Ressources Humaines
Bac+3 - BACHELOR Responsable de Projet Marketing & Communication	Bac+3 - BACHELOR Responsable de Programmes Immobiliers Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier	Bac+3 - BACHELOR Chargé de développement des Ressources Humaines
Bac+2 - BTS BTS Management Commercial Opérationnel BTS Négociation & Digitalisation de la Relation Client	Bac+2 - BTS BTS Professions Immobilières	Bac+2 - BTS BTS Gestion de la PME

Optimiser votre soutien à SUPEXUP
en attribuant votre taxe d'apprentissage !



SUPEXUP Montpellier
1567 avenue Albert Einstein
CS 59041 - Campus des Métiers
34965 Montpellier Cedex 2
Téléphone : +33 (0)4 99 13 63 50
Fax : +33 (0)4 99 13 63 53
E-mail : montpellier@supexup.fr

SUPEXUP Béziers
1 av du président Wilson - Rés. Chapat
34500 Béziers
Téléphone : +33 (0)4 67 36 08 42
Fax : +33 (0)4 67 48 52 25
E-mail : beziers@supexup.fr

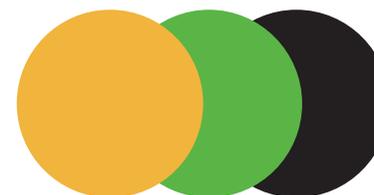
SUPEXUP Narbonne
Rue Ernest Chenard - ZI Croix du Sud
11100 Narbonne
Téléphone : +33 (0)4 68 58 74 24
Fax : +33 (0)4 68 58 44 41
E-mail : narbonne@supexup.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

Devenez partenaire de notre évolution !

A partir de 2023, les URSSAF collecteront directement auprès de vous le solde de 13%.

Lors de votre versement et pour vos déclarations, il vous suffit de renseigner entre le 25 mai et le 7 juillet 2023 le numéro UAI de Supexup sur la nouvelle plateforme de collecte SOLTEA.



SupExup

Impliquez-vous!

Participez à notre développement en choisissant de nous affecter votre Taxe d'Apprentissage

SupExup est une école supérieure qui a à cœur de proposer des formations en adéquation avec le monde de l'entreprise.

Nous sommes fiers de la proximité que nous partageons avec nos partenaires ainsi qu'avec nos étudiants.

De la 1ère année à l'obtention du diplôme, chaque étudiant est guidé dans la construction de son projet personnel et professionnel, dans l'école comme dans votre entreprise.

La Taxe d'Apprentissage vous permet d'aider sans qu'il en coûte à votre entreprise.

Cette taxe a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations de l'enseignement professionnel et technologique.

Pourquoi attribuer sa Taxe d'Apprentissage à SupExup?

-  Pour soutenir une école à taille humaine qui s'emploie à mettre l'entreprise au cœur de son dispositif pédagogique.
-  Pour faire de cette dépense un investissement afin de participer à la formation de vos futurs collaborateurs.
-  Pour devenir un partenaire privilégié de SupExup et ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé dans vos démarches de recrutement (stage, contrat d'alternance).
-  La caisse des dépôts reversera aux écoles désignées.

La taxe d'apprentissage est un impôt professionnel obligatoire, incombant à toutes les entreprises comptant au moins un salarié en France. Elle correspond à 0.68% de la masse salariale.

REPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023:

87% à verser directement à l'URSSAF pour le financement de l'apprentissage

Attribuer à SUPEXUP le Solde de la taxe d'apprentissage

13%



Les 13% doivent être déclarés et versés entre le 5 et le 15 mai 2023.



Le versement de 13% se fait **directement auprès de l'Urssaf**



Entre le 25 mai et le 7 septembre 2023, vous désignez sur la plateforme Soltea, le code **UAI** de Supexup qui est le suivant : **0342354Z**.

Grâce au versement de votre taxe, vous soutenez l'investissement de Supexup autour de cinq piliers



Contact: **Audrey Brun**
a.brun@supexup.fr / 04 99 13 63 46